La formation au Titre Professionnel « Agent de Maintenance des Bâtiments »

Code RNCP: 35510 - Code CPF 332275 -

Le titre professionnel agent de maintenance des bâtiments niveau 3 (code NSF : 230r) se compose de trois activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A chaque activité type correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP).

Certificateur : Ministère chargé de l'emploi.

Compétences attestées :

CCP1. Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment (éligible au CPF)

- effectuer la maintenance améliorative courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- effectuer la maintenance améliorative courante des revêtements intérieurs d'un bâtiment
- effectuer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures d'un bâtiment
- effectuer la maintenance corrective courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment

CCP2. Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment (éligible au CPF)

- effectuer la maintenance améliorative courante d'une installation électrique monophasée d'un bâtiment
- effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

CCP3. Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment (éligible au CPF)

- effectuer la maintenance améliorative courante d'une l'installation sanitaire d'un bâtiment
- effectuer la maintenance préventive courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
- effectuer la maintenance corrective courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment